



Supplément au n° 152 . Avril 2018 . Prix 1€

PERSPECTIVES éducation formation



Spécial conférence nationale
de la section nationale des retraité·e·s CGT Éduc'action
15/16/17 mai 2018 - Dourdan -



La Conférence Nationale de la Section Nationale des Retraité·es CGT Éduc'action se tiendra les 15, 16 et 17 mai 2018 à Dourdan



Après avoir manifesté par milliers dans l'unité le **15 mars** dans la France entière à l'appel des 9 organisations, les retraité·es ont participé massivement avec les actifs·ves à la forte mobilisation du **22 mars** contre la baisse de leur niveau de vie.

Aux blocages des retraites et pensions s'ajoute depuis janvier 2018 l'augmentation de 1,7% de la CSG et ce ne sont pas les perspectives sur la Sécurité Sociale, la gestion de la dépendance et notamment la situation catastrophique dans les EHPAD, ni l'augmentation des tarifs mutuelles séniors et la baisse du pouvoir d'achat (gel des pensions, baisse des APL...) qui vont éclaircir ce tableau.

Les retraites complémentaires sont encore plus menacées avec la fusion des deux caisses AGIRC et ARRCO en un unique régime de retraites complémentaires avec évidemment des perspectives de baisses des versements...

Une nouvelle réforme des retraites se profile avec la mise à plat au niveau le plus bas évidemment des régimes de retraites...

La précarité, la pauvreté, les renoncements aux soins par manque de ressources explosent ... par contre les dividendes versés en France aux actionnaires, eux battent tous les records...

La CGT et l'UCR CGT revendiquent :

- un taux de pension indexé sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix. Minimum de pension équivalent au SMIC,
- un taux des pensions de réversion à 75% sans condition d'âge et de ressources.
- l'alignement de la CSG retraité·es sur celle des actifs·ves et suppression de la taxe de 0,3% (CASA).
- le rétablissement de la 1/2 part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant.
- le retour à l'exonération de la majoration pour les retraité·es ayant eu 3 enfants et plus.
- l'annulation de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.
- le maintien du quotient familial pour le calcul de l'impôt.

Sommaire

- p.1 : Edito
- p.2 : Fonctionnement de la SNR
- p.3 : Thème 1- sécurité sociale, protection sociale, dépendance
- p.4 : Thème 2- «Réformes des retraites» ?

Les luttes ne font que commencer !

Jacques CANDAS
Secrétaire général de la SNR CGT Éduc'Action

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Tél. : 01.55.82.76.55 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.unsen.cgt.fr

CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie : RIVET, Limoges (87022)

Directrice de publication : Nadine Castellani-Labranche—Maquette : Christine Jarry-Arend

Fonctionnement de la SNR

La Commission Exécutive élue en mai 2015 comportait **43 membres** (40 CE + 3 CFC).
Pendant ce mandat la SNR s'est réunie :

- 7 fois en Bureau national,
- 8 fois en Commission Exécutive (précédée d'une réunion de bureau),
- 3 fois pour la CFC (une fois par an).

■ La SNR a participé, à la vie de l'UNSEN, de la FERC et de son UFR, ainsi qu'à l'activité de l'UFR/UFSE et son collectif retraité·es :

- 51^{ème} Congrès Confédéral de Marseille (avril 2016) : 1 délégué au sein de l'UFR FERC,
- Conférence Nationale de l'Union Fédérale des Retraité·es FERC à Montreuil (novembre 2016) : une dizaine de camarades,
- Congrès de la FERC à Dourdan (décembre 2016) : 4 délégué·es SNR (et les CNF FERC)
- 11^{ème} Congrès de l'UCR à Bordeaux : 2 camarades au sein des 5 de la délégation UFR FERC, sans parler des camarades investi·es dans l'organisation ou représentant leur USR. (mars 2017)
- Congrès de l'UGFF/UFSE à Blainville sur mer (mars 2017) : 3 délégué·es
- 9^{ème} Congrès de la CGT Educ'action (mai 2017) : 27 camarades mandaté·es, s'ajoutant aux 2 membres de la CE,

■ • La SNR est représentée au CNU ainsi qu'à la CE de l'UNSEN (2 représentants depuis le congrès de 2014 et 3 après le congrès de 2017).

- Elle participe à la CE de l'UFR (7 camarades).
- Elle a rencontré le Bureau de la CGT Educ'action à plusieurs occasions et a participé aux commissions de préparation du congrès de la CGT Educ'action de mai-juin 2017.

■ La SNR a continué à organiser une Commission exécutive décentralisée par an sauf les années de conférence. Ces réunions qui se déroulent sur 3 demi-journées permettent de rencontrer des camarades invité·es des sections des départements et académies voisins :

- Batz sur Mer en mai 2016 (avec des invité·s de l'académie de Nantes).
- Terrou en mars 2017 (avec des invité·es de l'académie de Toulouse).

■ De plus, lors des CE qui se tiennent à Montreuil, nous invitons des camarades ayant participé aux instances nationales pour la SNR.



Thème 1 : sécurité sociale, protection sociale, dépendance

En 1945, la France se relevait d'un désastre. Le Conseil National de la Résistance avait préparé un plan de reconstruction de la société.

Ambroise Croizat créait la sécurité sociale ; un vaste plan de générosité et de solidarité nationale venait de naître : *"Cotiser selon ses moyens, Recevoir selon ses besoins"*.

Pourquoi ce qui a été possible à la Libération dans une France exsangue ne serait plus possible dans une économie où l'argent coule à flots ?

■ Aujourd'hui, la société libérale veut casser notre système de Sécurité sociale.

Tous les secteurs d'activité de la santé ont vu leur budget diminuer. Le but est de privatiser le secteur public en inventant un financement public/privé.

Cette nouvelle organisation conduit à des situations inacceptables : déserts médicaux, gestion drastique du secteur hospitalier avec des regroupements et des fermetures de services de proximité.

De nombreuses maternités ferment : en-dessous de 300 naissances par an, elles ne sont pas rentables et certaines sont transformées en établissements de chirurgie esthétique, comme à Royan, en centre de convalescence ou de rééducation.

Les politiques budgétaires touchent tous les secteurs de soins et les EHPAD sont placés en situation inhumaine, tant pour les personnels que pour les résidents. Du fait de cadences de travail intolérables, nos aînés n'ont plus droit au respect et à la dignité. Une *"maltraitance"* non voulue s'installe : une aide-soignante constate qu'elle dispose de moins de 10 mn par résident.e pour ce qu'elle appelle le minimum, à savoir V.M.C (traduction: visage, mains, c...). Contre cette maltraitance institutionnelle, exigeons les moyens financiers nécessaires pour nos EHPAD. Les personnels ne doivent pas être traités comme des robots. Une journée d'action a eu lieu le 30 janvier et une autre le 15 mars (à lire sur le site de la fédération CGT services publics).

Peut-on laisser gérer l'hôpital comme une entreprise ? La loi NOTRE, en globalisant les dotations d'État fait la part belle aux métropoles en pénalisant les petites communes et leurs services de santé. Les groupements hospitaliers territoriaux n'ont été réalisés que pour des raisons budgétaires.

CDCA: Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Son rôle s'est transformé et se limite au maintien à domicile, mais n'aborde pas le problème important de l'hébergement en structures d'accueil. Il faut élargir la possibilité du maintien à domicile en créant des emplois d'aide à domicile sur tout le territoire (voir l'article de Michel Manauta dans Le Lien de décembre 2017).

Nos mutuelles ne se comportent plus comme de véritables mutuelles mais s'alignent sur les assurances privées (voir la MGEN).

Quant au financement de la Sécurité sociale, il faut rappeler que les cotisations sont un salaire socialisé. Chaque personne qui travaille perçoit un salaire net et ses cotisations sont un salaire différé versé à la sécurité sociale. Le mythe du *"trou de la sécu"* estimé à 5,2 milliards d'euros est bien peu face aux 20 milliards d'euros annuels d'évasion fiscale!



Thème 2 : «Réformes des retraites» ? Ça Continue ! Actifs·ves et retraité·es ! Tous et toutes concerné·es !

Un peu d'histoire...

L'esprit de la création de la Sécurité Sociale, en 1945, par Ambroise Croizat était de garantir les travailleurs·ses et leurs familles contre les aléas de la vie, dans une France dévastée par 6 ans de guerre ; la retraite est au cœur de l'affaire.

Elle est financée aujourd'hui par des cotisations prélevées essentiellement sur les générations au travail ; elles sont directement versées aux retraité·es du moment. Les caisses sont gérées pour $\frac{3}{4}$ par des administrateurs syndicaux des salarié·es et pour $\frac{1}{4}$ par ceux et celles du patronat.

Le régime par répartition, choisi depuis 1945 est un régime sécuritaire : on reçoit, on cotise, on redistribue, il n'y a pas de spéculation contrairement au régime par capitalisation.



1993 : Réforme Balladur : 40 annuités au lieu de 37,5 dans le privé, salaire annuel moyen calculé sur les 25 meilleures années (10 auparavant), un système de décote, indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires.

2003 : Réforme Fillon : alignement de la durée de cotisation du public sur celle du privé

2008 : Attaque contre les régimes particuliers.

2010 : Recul progressif de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans, 67 ans au lieu de 65 pour bénéficier d'une retraite à taux plein sans avoir le nombre d'annuités de cotisation.

2013 : Confirmation de l'âge de départ à 62 ans pour les salarié·es né·es en 1955 et après ; départ à 60 ans encore possible pour les « carrières longues » ; augmentation réévaluée d'ici 2020 du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du privé (de 8,76% à 11,10%) ; durée de cotisation portée à 41,5 ans pour les générations nées en 1955, elle sera portée à 43 annuités pour la génération née en 1973.

2018 : Augmentation de la CSG de 1,7% sur toutes les pensions au-dessus de 1200 €.

But de toutes ces réformes : la remise en cause totale du système de retraite de la Sécurité sociale ! Il s'agit, pour l'État, d'avoir la maîtrise directe du financement des dépenses publiques et de l'accroissement du financement par l'impôt au détriment des cotisations et de la mise en œuvre des injonctions européennes (Traité sur la solidarité, la coordination et la gouvernance).

Halte à la culpabilisation ! L'argent existe à condition :

- ✂ De lutter contre la fraude fiscale,
- ✂ De taxer les revenus financiers au même titre que les salaires,
- ✂ De lutter contre les gâchis financiers en donnant de nouveaux droits aux salarié·es,
- ✂ De résorber le chômage par des emplois pérennes.

Nous sommes plus de 15 millions de retraité·es et nous représentons un poids croissant dans la société et une force pour défendre nos besoins ! La retraite, comme la Sécu, les services publics, le logement, les transports ont besoin d'être défendus ; La CGT fait des propositions adaptées à notre époque et organise le rassemblement des retraité·es et de toutes les forces de la Fonction publique.

Devant toutes ces attaques, NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES CONCERNÉ·ES !!!